

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 SEPTEMBRE 2022
20H30
A LA MAÏSOU D'AMOUNT

(Participation autorisée du public et de la presse, gestes barrières recommandés)

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Geneviève MALET, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Rémi PATTE, Gérard PAGES, Jean-Bernard ROUZOUL, Marie-Thérèse PIANELLI.

Absents : Véronique PAGES, Angéline ROUSSEL

Procurations : Angéline ROUSSEL à Geneviève MALET

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H45.

Monsieur Didier Léger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal des 20 et 27 juin 2022,
- 2) Démission d'une conseillère municipale,
- 3) Détermination du nombre d'adjoints au Maire,
- 4) Reprise délibération d'approbation du compte administratif 2021,
- 5) Autorisation de signer convention avec l'Association de Chasse,
- 6) Autorisation de signer une convention avec l'ONF,
- 7) Autorisation de signer une convention portant recours au bénévolat,
- 8) Point d'étape projet local commercial au N°59,
- 9) Point sur problématiques eau et urbanisme sur la Commune,
- 10) Bilan intermédiaire déploiement bacs individuels,
- 11) Rappel expérimentation sens unique rue Albert Sans,
- 12) Projet de réserve nationale souterraine,
- 13) Rappel des contentieux en cours au TA,

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Information secrétariat de mairie (organisation, logiciels, horaires, ...)
- 2) Information école et rentrée des classes,
- 3) Information projet « Fenestrelles » bilan et inauguration,
- 4) Assemblée générale du Conseil Citoyen,
- 5) Programme des réunions commissions municipales,
- 6) Communications et Informations diverses et questions diverses des élus.



Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

14) Autorisation de recruter un agent contractuel

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du :**

a) **20 juin 2022 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2022, adressé avec la convocation, est soumis à l'approbation des élus :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

b) **27 juin 2022 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2022, adressé avec la convocation, est soumis à l'approbation des élus :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

2) **Démission d'une conseillère municipale :**

Madame Emmanuelle Plais-Thomas a souhaité démissionner de son mandat d'élue municipale pour des raisons personnelles, elle a adressé sa lettre de démission par courriel le 13 juillet 2022 dernier et elle a fait part aux Conseillers Municipaux de sa décision par courriel également le 19 juillet dernier, Monsieur le Maire ne lit donc pas sa lettre. Cette démission a été enregistrée. Le Conseil Municipal compte maintenant treize conseillers. Un nouveau tableau du conseil municipal prenant en compte cette démission sera adressé à la Préfecture.

Pas de vote.

3) **Détermination du nombre d'adjoints au Maire :**

Comme déjà annoncé (courriel du 5 juillet), Monsieur Gérard Pagés a souhaité démissionner de son poste d'adjoint au Maire chargé de la coordination des travaux pour des raisons personnelles. Cette démission a été acceptée par la Préfecture et donc par Monsieur le Maire. Elle est effective depuis le 31 juillet 2022. Monsieur Gérard Pagés confirme qu'il souhaite garder son mandat de Conseiller Municipal à Saurat et son mandat de délégué communal au SDE 09.

Le bureau municipal, après analyse et réflexion, propose de revoir le nombre d'adjoints au Maire et de réviser la répartition des délégations conformément à la lettre de Monsieur le secrétaire Général de la Préfecture du 1^{er} Août 2022. Ainsi, une nouvelle directive décrivant la gouvernance est éditée et diffusée aux adjoints et aux élus qui le souhaiteront. Outre la nouvelle répartition des missions entre le maire et trois adjoints élus qui sont maintenus à leur rang respectif, cette nouvelle gouvernance fait appel à des élus volontaires désignés pour travailler régulièrement et sur certains thèmes avec le maire et les adjoints et pour participer s'ils le souhaitent au bureau municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de réduire le nombre d'adjoints à trois et d'autoriser Monsieur le Maire à revisiter leurs délégations et à rédiger les nouveaux arrêtés correspondants.

Les trois adjoints élus sont maintenus et conservent leur rang respectif. Le nouveau tableau municipal prenant en compte toutes ces modifications sera établi et adressé à la préfecture.

Vote

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 2



4) Reprise délibération d'approbation du compte administratif 2021 :

Pour ce point le maire quitte la séance, c'est le premier adjoint qui prend la présidence.

Il s'agit de reprendre la délibération d'approbation du compte administratif 2021 (délibération N°2020/022) car une erreur s'est glissée dans l'édition de ce compte. Page 9 sur la ligne opérations patrimoniales en recettes il était porté : 41 792, 59 euros, il fallait lire 44 545, 35 euros. Il s'agit d'une simple erreur d'édition, cette recette avait bien été prise en compte et comptabilisée, c'est la raison pour laquelle il n'est apparu aucune erreur ni écart avec le compte de gestion. Il s'agit d'une erreur d'impression sur la page 9 sans conséquence sur les autres rubriques et pages du compte administratif. Il convient d'adopter un nouveau compte administratif avec cette page 9 modifiée et rééditer une nouvelle délibération d'approbation.

Sur la délibération il y a : section investissement recettes 344 641,09€, il faut lire 347 393,85€. Tous les autres sous totaux sont corrigés en conséquence et correspondent ainsi aux sommes approuvées et votées par le Conseil Municipal.

Trois exemplaires du compte administratif corrigé circulent pour émargement, lecture faite de la nouvelle délibération et vote (11 votants) :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

5) Autorisation de signer convention avec l'Association de Chasse :

Il s'agit de préciser un partenariat établi entre la Municipalité et l'ACCA de Saurat dans le but de traiter au mieux les déchets de chasse. La municipalité a participé à la construction de la Maison de la chasse et dernièrement à la construction d'une chambre froide. Il s'agit maintenant d'aider la société de chasse à traiter au mieux l'enfouissement des déchets de chasse.

Pour cela, il est proposé à titre expérimental de mettre à disposition une fosse dans le parc de matériaux de Siech. Cette fosse sera gérée par l'Association de Chasse, sous sa responsabilité pour une durée d'un an maximum et dans l'attente de trouver un emplacement plus approprié. Une convention est proposée dans ce sens.

Le projet de convention est soumis au Conseil Municipal, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

6) Autorisation de signer une convention avec l'ONF :

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'ONF en vue de l'occupation temporaire de quatre cabanes en forêt domaniale de Saurat. Ces cabanes seraient ensuite mises à disposition des associations et des particuliers pour des usages divers du type pastoralisme, chasse et randonnée. Les Présidents des associations sauratoises du patrimoine, de la chasse et le groupement pastoral ont été consultés sur le projet fourni par l'ONF. Les membres de ces associations contribuent grandement à la restauration de ces cabanes dont celle de LAVERE. Selon nos informations, ce montage par convention d'occupation entre la Mairie et l'ONF est le seul possible sans procéder à l'achat des bâtiments qui sont propriété de l'ONF.

Le projet de convention soumis au Conseil Municipal, outre les aspects habituels, prévoit entre autres un loyer qui devra être acquitté par la Commune. Plusieurs points dont ce loyer sont discutés, il est demandé à Monsieur le Maire de renégocier avec l'ONF

Messieurs Jean-Marc Andrieux et Jean-Luc Pialat font état de l'impossibilité de signer la convention dans les conditions actuelles.

Le vote est donc reporté.

7) Autorisation de signer une convention portant recours au bénévolat :

Il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention portant sur le recours au bénévolat. Ce recours à bénévole s'exercerait dans le cadre des festivités et événements marquants sur la Commune, il consisterait à faire assurer par un bénévole la couverture photographique (ou vidéo) de ces événements et l'aide à la diffusion sur divers supports de communication.

Il serait fait appel à Monsieur Rémi Dehas pour cette mission de bénévolat.

Monsieur Jean-Marc Andrieux demande à voir la convention, elle a été discutée en réunion préparatoire, elle lui sera transmise dès qu'elle sera stabilisée.

Vote

POUR : 8

CONTRE : 3

ABST : 1

8) Point d'étape projet local commercial au N°59 rue Albert Sans :

Il ressort que l'intérêt de Saurat est bien de développer des productions locales par des activités agricoles, artisanales et commerciales pour renforcer l'attrait et le maintien des populations. Le projet de création d'un local commercial à usage de boulangerie pâtisserie mené rapidement contribuerait grandement à ce développement d'autant que l'opportunité de construire un centre d'activités dans l'immeuble du N° 111 rue Albert sans a été rejeté par le Conseil Municipal.

Des propositions d'implantions des commerces visant à se rapprocher de l'épicerie existante et sur les évolutions possibles des commerces à Saurat ou sur des mesures à imaginer pour poursuivre le développement de l'épicerie multiservices ont été formulées. Le CAUE a été saisi en juin dernier pour faire une étude de faisabilité d'un de ces scénarios dans la zone de la Mairie et du tennis.

Monsieur le Maire indique que le projet de construction d'un local commercial dans l'immeuble du N° 59 rue Albert Sans suit son cours.

Les bureaux d'études et de contrôle ont été désignés par le maître d'œuvre et une étude de sol a eu lieu en juillet.

La phase suivante va consister à créer des lots pour consulter les entreprises en vue de lancer les appels d'offres.

La Commune commence à régler des factures au maître d'œuvre alors que nous n'avons à ce jour aucune réponse à nos demandes de subventions. La question de recourir à l'emprunt se pose. Nous consultons des établissements bancaires sur les conditions actuelles de prêts qui se sont fortement dégradées depuis le début de l'année.

Monsieur Jean-Marc Andrieux demande si le coût des bureaux d'études était prévu. La réponse est oui mais certains prix initiaux évoluent en fonction des conditions économiques actuelles.

Pas de vote

9) Point sur problématiques eau et urbanisme sur la Commune :

Monsieur le Maire indique que le projet dit de Septfons du SMDEA semble reprendre force et vigueur puisque des techniciens nous consultent pour entreprendre la construction du château d'eau mais nous n'avons pas d'information officielle. Il est temps car de plus en plus de hameaux ne peuvent plus utiliser l'eau brute pour leurs usages domestiques (douche, machines à laver ou chauffe eaux, ...) tellement elle est chargée d'impuretés et d'alluvions.

La distribution de bouteilles d'eau pour la consommation humaine, déjà contraignante et jugée inadaptée, ne répond plus aux demandes des citoyens. Il semble que l'épisode de sécheresse ait encore aggravé le problème de l'accès à l'eau dans tous les écarts.

Suite à une réunion en Préfecture en juin dernier, le SMDEA est mis en demeure de se prononcer sur sa stratégie de mise en conformité des réseaux de distribution de l'eau dans la Commune.

Ces débats sur l'eau ont relancé les débats sur le projet de révision du PLU qui avait été rejeté par la Préfecture.

Nous sommes en difficultés sur de nombreuses autorisations d'urbanisme (refus de la Direction Départementale des Territoires, de l'Agence Régionale de Santé, de la police de l'urbanisme, ...) à Cabus, au Cloutel, à Usclades à Saurat et un peu partout sur le territoire.

Une affaire de construction sur Cabus nous génère beaucoup de tracas et des frais dont deux actions auprès du tribunal administratif en cours d'instruction.

Des réflexions sont engagées avec la DDT et la Communauté des Communes pour rechercher un modus vivendi pacifié en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme (peut être une modification simplifiée du PLU) d'ici à la mise en œuvre d'un PLUi (i comme intercommunal) sur le Pays de Tarascon.

Pas de vote

10) Bilan intermédiaire déploiement bacs individuels :

Plusieurs opérations sont menées avec le SMECTOM et certaines doivent se poursuivre dans les prochaines semaines :

- L'organisation d'une nouvelle opération broyage des végétaux (deux ont déjà eu lieu en 2022) pour laquelle les moyens SMECTOM nous semblent sous-estimés et nécessitent l'intervention de la Commune. Cette opération pourrait être programmée pour l'automne.
- Une convention de coopération avec la Commune relative au non-respect de certaines règles de collecte (sacs au sol, dépôts sauvages, ...) reste en discussion avant d'être adoptée.
- Le déploiement des bacs individuels au printemps dernier :

Cela reste l'opération la plus importante avec la redéfinition des points de collecte sur toute la commune, dont une première phase a été réalisée. Cela nous préoccupe tous car il semble que tout ne soit pas complètement réglé, il conviendrait de faire un point d'expérimenter ce nouveau service et de recueillir auprès des citoyens des propositions d'amendements et apporter des modifications et effectuer un suivi par la commission environnement et le groupe de projet ad hoc. A noter que la municipalité devra dans tous les cas adapter tous les socles et équipements des points de collecte retenus.

Cette première étape devrait nous conduire vers une tarification incitative à l'horizon 2023/2024, qui devrait être de type TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec i comme incitative), il est proposé de faire remonter toutes nos remarques et conseils et de débattre et éventuellement de nous prononcer sur le choix des emplacements et de leurs équipements.

Monsieur Pierre Marie Girard fait remarquer que le problème des emballages est généré par les industriels qu'il serait bon d'affronter afin qu'ils en limitent la quantité et en augmentent la qualité environnementale.

Pas de vote

11) Rappel expérimentation sens unique rue Albert Sans :

Il avait été convenu de maintenir le sens unique sur la rue Albert Sans (circulation possible dans le sens Tarascon vers Col de port) jusqu'à la fin septembre.

Dans le cadre des réflexions à mener pour un aménagement complet de la voirie du centre bourg, (circulation et stationnement) il est proposé au Conseil Municipal de prolonger cette expérimentation jusqu'à la fin du mois de mars 2023.

Madame Marie-Thérèse Pianelli fait remarquer certains problèmes :

- les entreprises et les particuliers qui se garent mal,
- les personnes qui descendent sur la RD 618 vont directement à Tarascon,

- difficultés de circulation sur les voies annexes en termes de gabarit et de risques (Rives, planèzes, Gumot, ...)

Monsieur La Maire rappelle la proposition d'organiser une réflexion globale sur l'aménagement global du bourg en termes de circulation tous modes, de stationnement et de sécurité.

Le prolongement de l'expérimentation du sens unique rue Albert Sans est mis au vote :

POUR : 8

CONTRE : 2

ABST : 2

12) Projet de réserve nationale souterraine :

Les services de l'Etat (DREAL, Préfecture) nous proposent de créer une réserve naturelle souterraine en Ariège. Il s'agit de remettre au goût du jour un premier projet qui avait été présenté dans les années 2009-2010. Ce projet consisterait à répertorier des sites souterrains présentant un intérêt faunistique, floristique ou minéral dans le but de les protéger. Pour l'instant, une trentaine de sites sont envisagés sur le département, dont le site de SIECH. Une étude de faisabilité a été commandée au PNR-Pyrénées Ariégeoises.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer son accord pour que la Commune de Saurat participe à cette étude de faisabilité avec le site de Siech.

POUR : 11

CONTRE : 1

ABST : 0

13) Rappel des contentieux en cours au TA :

Contentieux en cours avec Monsieur Fonquerne, l'instruction semble close depuis le 28/03/2022, pas de nouvelle sur le jugement.

Trois référés avec FREE clos et perdus par la Commune.

Procédure sur le fond avec FREE en attente de jugement.

Référé porté par Monsieur Pauly à Cabus en cours d'instruction,

Procédure en cours à Cabus portée par Monsieur Cassagnol et Monsieur Alexander,

Recours sur Permis de Construire en cours à Cabus porté par Monsieur Campy.

Pas de vote

14) Autorisation de recruter un agent contractuel :

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour compléter l'emploi à la cantine de l'école, l'agent titulaire étant placé en mi-temps thérapeutique.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1) Informations secrétariat de mairie (organisation, logiciels, horaires, ...) :

Avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire de Mairie, il a été décidé de revisiter l'agencement des bureaux de la Mairie et le mobilier. Une grande partie du mobilier est en place, il manque quelques meubles de complément, le système informatique et les logiciels sont en cours de mise au point. Les conditions de travail des agents et des élus devraient être améliorés. Dans ce contexte et compte

tenu des desideratas de chacun, il a été décidé d'ouvrir le secrétariat de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14 h 15 à 17 h et de tenir une permanence d'élus le samedi de 10 h à 12h.

2) Information école et rentrée des classes à l'école communale :

Il y a 56 élèves scolarisés sur trois classes à Saurat.

La rentrée a eu lieu jeudi 1^{er} septembre. Tout a été préparé au mieux par Monsieur Jean Bernard Rouzoul et les employés, pas de difficulté importante à signaler.

A noter que Madame Jordane Goudrong a été embauchée en CDD pour compléter l'équipe cantine.

3) Information projet « Fenestrelles » bilan et inauguration :

L'œuvre d'art en pierres sèches baptisée les « Fenestrelles du Col de Port » est terminée. Il s'agit d'une belle réalisation qui se visite déjà et que nous souhaitons inaugurer le 17 septembre prochain en présence de plusieurs personnalités. A noter que le tour de table des soutiens se poursuit et qu'il est encore possible de faire des dons.

Monsieur Rémy Patte rappelle que la subvention de la Région n'a pas été octroyée et demande comment cela a été compensé.

Monsieur Jean-Marc Andrieux demande si la Commune de Boussenac a été invitée.

Monsieur Pagès demande qui s'occupera des dégradations s'il venait à y en avoir, sachant que des graffitis sont déjà apparus. Monsieur le Maire indique que l'œuvre est propriété de la Commune placée sur terrain ONF et que les ressources financières sont composées par des apports du PNR (Région), du Département Ariège et de plusieurs autres partenaires dont des privés.

4) Information citoyenne et communication - Assemblée générale du Conseil Citoyen :

La feuille N° 45 a été distribuée en juillet, les retours semblent plutôt bons, il nous faut déjà penser à la prochaine parution qui doit être prête pour fin octobre.

Le Conseil citoyen a bien démarré avec de nombreux travaux en commission notamment, mais on nous demande de bien vouloir mettre au point le système d'échange d'information efficient avec la municipalité. Une rencontre a été organisée sur ces sujets dans l'été. L'assemblée générale du Conseil Citoyen ouverte à tous est prévue le 10 septembre.

L'application « panneau pocket » visant à diffuser des messages de la municipalité est en cours de déploiement. Des informations pratiques sont communiquées et une information est diffusée aux citoyens.

Un étudiant est présent avec nous aujourd'hui dans la salle. Il poursuit la réalisation d'un reportage cinématographique sur la vie communale d'un territoire rural comme Saurat.

A noter que cette année un effort important a été réalisé au niveau de l'embellissement et de la propreté et que malgré la sécheresse le résultat est très encourageant.

5) Programme des réunions commissions municipales :

Un programme de réunions des commissions municipales est en cours de mise au point par le bureau, chaque commission doit avoir tenu au moins une réunion d'ici à la fin octobre.

6) Communications et Informations diverses et questions diverses des élus :

- Rappel du projet de coupe de bois avec l'ONF :

Il avait été proposé de relancer l'organisation d'une coupe de bois sur la forêt municipale de la Rouère. Cette coupe plusieurs fois proposée par le gestionnaire (ONF) a été reportée depuis plusieurs années.

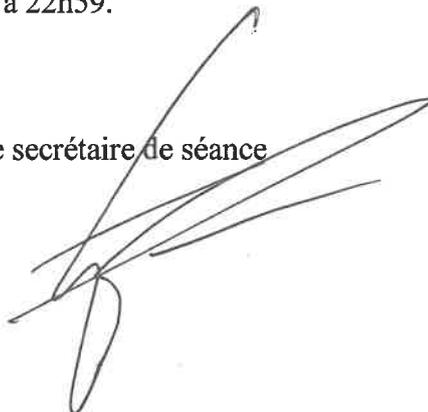
Compte tenu de l'envolée des prix des matières premières et dans le cadre de la valorisation du bois local, plusieurs Sauratois proposent d'acheter du bois d'œuvre et d'en faire acheter par la mairie. Il conviendra d'organiser cette distribution locale. Il est demandé de relancer ce projet.

- Point d'informations voirie et travaux en cours :

Des travaux de reprise de voirie devraient commencer début septembre dans la zone de l'UBAC et du Cirarol. La Commune se charge de boucher un grand nombre de nids de poule dans les prochaines semaines. Des travaux de déploiement de la fibre se poursuivent notamment dans la zone du Souleilhan (depuis le col de Cabus vers l'est)

La séance du conseil municipal est close à 22h59.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le secrétaire de séance'.